



**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Reconstruction de la rue Frontenac**

**DÉCISION UNANIME DES ÉLUS**

Lac-Mégantic, le mardi 16 février 2016 – Les membres du conseil municipal ont présenté lors de la séance du conseil du 16 février les plans définitifs de la rue Frontenac. Avec l’objectif de permettre la circulation sur cette artère principale à la fin de l’automne 2016, les citoyens ont eu l’occasion de découvrir une rue qui sera animée et qui redeviendra un point de repère important. Lors de cette présentation, tous les élus ont tenu à s’adresser aux citoyens.

« Ce soir, nous vous présentons un scénario novateur pour la rue Frontenac qui positionnera bien le centre-ville pour les années futures, en tenant compte des différents besoins de l’ensemble des citoyens », a expliqué le maire de Lac-Mégantic, M. Jean-Guy Cloutier. Lors de leur réflexion, les élus ont cherché l’équilibre d’un projet qui se tourne vers l’avenir tout en faisant un clin d’œil au passé en conservant entre autres, l’implantation des rues et la largeur de circulation.

Guidés par l’importance de répondre aux principes qui favorisent le développement économique, social et environnemental et de maintenir les acquis commerciaux des différents pôles de la ville, les élus désirent aussi que la rue soit animée et habitée. Cette configuration favorisera les rencontres tout en facilitant la circulation piétonne, automobile et en vélo.

« D’un côté, soit du côté du lac, on y retrouvera une piste cyclable et de l’autre des stationnements sur rue qui permettront à la clientèle plus vulnérable (personnes à mobilité réduite, aînés, femmes enceintes, familles avec jeunes enfants) un accès facilité aux différents édifices. De plus, il y aura autant de cases de stationnement en arrière des bâtiments qu’avant la tragédie », a ajouté Mme Julie Morin, conseillère municipale.

« Le Plan d’urbanisme adopté en juin 2015 est flexible et évolutif et, comme nous le constatons, il est voué à se transformer selon les projets qui seront déposés et les besoins des citoyens. Nous faisons quelques ajustements à la rue Frontenac, mais aucun autre changement majeur n’y est apporté », a souligné lors de la présentation le maire, M. Jean-Guy Cloutier.

**La rue Frontenac en bref :**

- même largeur de circulation qu'avant juillet 2013;
- trottoirs larges pour permettre les rencontres;
- piste cyclable bétonnée d'un côté et délimitée pour assurer la sécurité;
- places de stationnement sur rue d'un côté pour clientèle plus vulnérable;
- cases de stationnement, en arrière des bâtiments, prévues aussi nombreuses qu'avant 2013;
- présence de fosses de végétation (plantes, fleurs et arbustes) sur les trottoirs pour embellir le centre-ville;
- changement de texture (béton) pour les traverses de piétons afin d'assurer la sécurité.

Les élus méganticois ont tenu compte dans leur réflexion des coûts d'entretien de ces nouveaux aménagements ainsi que du coût de reconstruction. « Nous désirons reconstruire les rues à coût zéro. Nous ne voulons pas que les Méganticois en portent le fardeau », a expliqué lors de la présentation M. Pierre Mercier, conseiller municipal.

Devant les citoyens le maire, M. Jean-Guy Cloutier, a terminé la présentation en mentionnant la fierté du conseil municipal de présenter ce projet. « Nous vous présentons un centre-ville qui répondra aux besoins du futur. Nous avons beaucoup consulté pour y arriver. La santé psychologique passe entre autres par la reconstruction de notre ville. La rue Frontenac est un symbole fort. Nous sommes convaincus que ce que nous vous annonçons aujourd'hui fera en sorte que cette rue redeviendra un point de repère. Avec cette rue, nous pourrons enfin nous réapproprier notre centre-ville. »

Source :

Karine Dubé, responsable des communications

Ville de Lac-Mégantic

819-583-2441 poste 2260